

Sécurité et Prescriptions particulières aux battues

Tir à balle interdit ; **plomb n°1** recommandé.

Mon fusil n'est armé que dès **le coup de trompe long du piqueur** ;

Il sera désarmé au signal du chef de battue, des déplacements et du signal de fin de chasse (**4 coups de trompe longs**) Je tiens mon poste « ventre au bois » et ne doit pas le quitter.

Si je dois exceptionnellement « bouger » de quelques mètres sur indication du chef de battue afin de « suivre la chasse », je le ferai fusil déchargé, le plus près du bois possible (évites de prendre le milieu de l'allée par exemple) en surveillant toujours la position de tes voisins.

Je m'assure en permanence de la position de mes voisins

Le port d'une casquette fluorescente recommandé.(ou similaire) , ainsi qu'une trompe (même petite) est recommandé.

J'identifie le gibier et ne tire qu'en tir fichant.

Si tu as l'idée de « tirer »

Sais-tu vraiment où sont les chiens ?

Sais-tu vraiment où est le piqueur ?

N'y a-t-il pas un chercheur de champignons ?

Alors, abstiens toi.

Je signale par :

2 coups de trompe que le gibier est passé ou par

3 coups de trompe qu'il est mort...

Je ne quitte pas mon poste pour autant car il peut toujours y en avoir d'autres !!!

Le gibier tué ne sera déplacé **qu'après son baguage réglementaire** : je ne dois pas le déplacer avant.

Je n'oublie pas non plus que le gibier a des oreillesmoins je parle et plus j'ai de chances qu'il vienne me rencontrer !

**Le Président Bernard RIOU et son équipe
Vous souhaite bonne chasse à tous**